

Délibération 2023-119

**Petite Enfance : Accord de principe – Crèche de Buzet**

L'an deux mille vingt-trois, le douze octobre à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Communautaire, régulièrement convoqués se sont réunis au nombre prescrit par la loi, à la Salle Bernadou à Villemur sur Tarn, sous la présidence de M. Jean-Marc DUMOULIN, Président, sur convocation qui leur a été adressée, conformément à l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 04 octobre 2023.

**Participants**

Bessières	M. DARENGOSSE Ludovic, M. BERINGUIER Bernard, Mme LAVAL Carole, M. MAUREL Cédric, Mme MONCERET Mylène
Bondigoux	M. ROUX Didier
Buzet sur Tarn	M. ASSIE Julien, M. BONNASSIES Patrick, Mme CHARLES Ghislaine, Mme GUERRERO Katia, M. JOVIADO Gilles
La Magdelaine sur Tarn	M. ANTONY Maxime, Mme GAYRAUD Isabelle
Layrac sur Tarn	M. ASTRUC Thierry
Le Born	M. SABATIER Robert
Mirepoix sur Tarn	Mme BLANCHARD ESSNER Sonia, M. RICHARD Jean-Louis
Villematier	M. JILIBERT Jean-Michel
Villemur sur Tarn	M. CHEVALLIER Georges, Mme DELTORT Florence, M. DUMOULIN Jean-Marc, Mme FOLLEROT Danielle, Mme PREGNO Agnès, M. SANTOUL Michel

**Conseillers ayant donné pouvoir**

M. HAMDANI Aïli a donné pouvoir à Mme LAVAL Carole  
Mme RIVIERE Christel a donné pouvoir à M. MAUREL Cédric  
Mme SAUNIER Karine a donné pouvoir à M. JILIBERT Jean-Michel  
Mme DUQUENOY Aurore a donné pouvoir à Mme PREGNO Agnès  
M. MICHELOT Jean-Michel a donné pouvoir à M. CHEVALLIER Georges  
M. REGIS Daniel a donné pouvoir à M. DUMOULIN Jean-Marc

**Conseillers absents**

M. BRAGAGNOLO Patrice

**Secrétaire de séance**

Mme Danielle FOLLEROT

Délibération 2023-119

### Exposé

Une crèche devrait être construite sur la commune de Buzet sur Tarn. Cette crèche sera confiée à la société BABILOU. Compte-tenu du développement du secteur Est de la communauté de Communes il est envisagé de prendre des berceaux supplémentaires.

Après consultation BABILOU émet la meilleure offre ; 12 berceaux sur 5 ans pour un montant de 10 800€ TTC par berceau.

L'ouverture de la structure est prévue en janvier 2025.

### Décision

Entendu cet exposé, et après en avoir délibéré, le quorum étant vérifié, le Conseil Communautaire, à l'unanimité décide :

- **D'approuver** le principe d'une convention avec Babilou, aux conditions listées supra ;
- **De dire** que cette convention sera présentée au Conseil pour approbation ;
- **De mandater** Monsieur le Président pour l'accomplissement de toutes les formalités administratives et contractuelles afférentes à la bonne exécution de la présente décision.

### Résultats du vote

Votants – 30 | Pour – 30 | Contre – 00 | Abstention – 00

Ainsi fait et délibéré à Salle Bernadou à Villemur sur Tarn, les jours, mois et an que dessus.

La Secrétaire de Séance,  
Mme. Danielle FOLLEROT



Certifié exécutoire,  
Les formalités de publicité ayant été effectuées,  
Le **26 OCT. 2023**



Pour extrait conforme,  
Le Président,  
M. Jean-Marc DUMOULIN

